Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 98 (2001)
Heft: 8

Rubrik: Les inspecteurs communiquent...

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les inspecteurs communiquent...

Canton de Vaud

Chers collègues apiculteurs,

A l'instant où je me penche sur la page blanche, un orage met à mal nos espoirs de miellée. Et pourtant, les premières augmentations étaient significatives selon dame balance! J'espère que depuis vos vœux se sont réalisés... Si ce n'est pas le cas, alors il est grand temps de prendre des **mesures radicales pour combattre le varroa.**

Rappel du processus pour traiter correctement vos colonies à l'acide formique

- Enlever les hausses.
- Contrôler le corps de ruche (voir étendue du couvain, estimer le solde de provisions, retirer le cadre à mâles et les cadres superflus).
- Procéder à un nourrissement massif apportant environ les deux tiers des provisions d'hiver nécessaires à la colonie.
- Dès que possible, placer les diffuseurs (APIDEA ou FAM) au-dessus du couvain, en les ayant préalablement alimentés de 130 ml d'acide à 70% (solution préparée en versant 1 l d'acide à 85% dans 2 dl d'eau) et en ayant réglé l'ouverture selon la température ambiante (voir mode d'emploi).
- Dégager entièrement les trous de vol en enlevant les tirettes.
- Nettoyer les tiroirs varroas en plaçant un lange propre pour permettre d'estimer (ou de compter) les parasites tombés.

Le premier traitement est appliqué **pendant une semaine.** Le deuxième traitement **se fera un mois plus tard** avec la même quantité d'acide à 70% mais sur un **laps de temps prolongé à deux semaines.**

Pendant et après ces interventions, vous aurez estimé le taux d'infestation des colonies, puis complété le nourrissement.

Précisions complémentaires

Toutes les colonies d'un rucher doivent être traitées en même temps et avec le même produit. La pose des diffuseurs se fera de préférence le matin, en ayant soin de les surélever de 2 cm environ au-dessus des cadres (surhausse pour couvre-cadres ou nourrisseur retourné par-dessus).

Précautions importantes

La manipulation d'acide est **dangereuse**: prévoir des lunettes, gants, masque respiratoire et un seau d'eau pour se rincer immédiatement en cas d'éclaboussures.

Autre traitement préconisé par le Service vétérinaire

Le Thymovar. Moins dangereuses que le traitement susmentionné, les huiles essentielles ont un impact certain sur ces diables de parasites.

Processus de traitement

- Contrôler, préparer et nourrir la colonie (idem précédemment).

- Premier traitement d'un mois par pose de la plaquette Thymovar au-dessus du couvain (de préférence coupée en deux parties et disposée en quinconce sur les cadres).
- Deuxième application avec la seconde plaquette (idem ci-dessus).

Précisions complémentaires

Tout le rucher est traité en même temps. L'appoint de nourriture reste possible même en présence du Thymovar, pour autant que les plaquettes ne soient pas trop proches de l'orifice du nourrisseur.

Considérations sur ces deux modes de traitement

L'efficacité des produits utilisés est comparable, mais tous deux sont insuffisants pour abaisser la population de varroas à son plus bas niveau. Le traitement à l'acide oxalique, en période sans couvain (novembre-décembre) reste indispensable. L'action des huiles essentielles est moins flagrante, c'est pourquoi elle est nécessaire pendant six à huit semaines. L'acide formique, plus radical et plus brutal, a des effets secondaires significatifs (arrêt de ponte, voire évacuation du couvain).

D'autres effets regrettables sont malgré tout observés sur nos colonies et nos ruches. Nous n'avons pas le choix : **traiter nos abeilles pour les débarrasser des parasites** et ainsi conserver nos colonies.

Dernière recommandation mensuelle

Avec des traitements précoces, les abeilles d'hivernage **seront saines et robustes** (non parasitées). Par contre, le risque de réinfestation de vos colonies par un rucher voisin négligé reste possible.

Des traitements tardifs peuvent être **limités dans leur efficacité** car la température ambiante peut faiblir rapidement et perturber l'évaporation des réactifs utilisés. Alors, avec les résolutions prises, armez-vous de courage et de détermination, puis agissez selon les recommandations reçues. Mieux encore, collaborez avec votre voisin car quatre yeux, quatre mains et vos idées réunies sont gages de succès.

Amicales salutations.

L'inspecteur cantonal : *P.-A. Bonzon*

À VENDRE

REINES CARNIOLIENNES DE SÉLECTION

fécondées en stations ou au rucher.
Abeilles calmes, lignée P 71.

Pierre Dubois, moniteur-éleveur,
ch. de Tavalles 3, 1880 BEX.
Tél. (079) 689 78 68.

À VENDRE

REINES CARNIOLIENNES

fécondées en station,
Fr. 40.– + port.

Roland Fontannaz,
Etang 10, 1094 Paudex.
Tél. (021) 791 34 86,
fax (021) 791 16 94.